



Y a-t-il de l'action collective dans les estives collectives pyrénéennes ?

Simon Guédé¹

(1) CIRAD, UMR MOISA, Montpellier

Introduction

1- Contexte

2- Données et Méthodologie

3- Résultats

Conclusion

Introduction

- ❑ Dans les Pyrénées, des entités collectives gèrent des pâturages collectifs en montagne (« estive ») de façon traditionnelle (Eychenne, 2018)
- ❑ Par rapport à la littérature sur les communs, cette gestion pastorale collective peut être considérée comme une gestion « par les communs » (Ostrom, 1990; Eychenne and Lazaro, 2014) avec de l'action collective
- ❑ Qu'entendons-nous par action collective ?
 - ✓ Situation dans laquelle des individus partageant un intérêt commun vont entreprendre des actions communes ou concertées dans l'objectif d'atteindre cet intérêt commun (Olson, 1965; Ostrom, 1990)
 - ✓ Double dimension de l'action collective :
 - Prendre des décisions collectivement
 - Implication active dans le fonctionnement du collectif des acteurs (ex. travaux d'entretien)
 - ✓ Dans notre contexte, l'action collective se situe au niveau des acteurs de l'entité collective -> un gestionnaire et des éleveurs

Introduction

- ❑ Cette gestion pastorale collective s'inscrit dans un Système Socio-Ecologique (SSE) (Ostrom, 2009) qui possède un système de gouvernance locale (entité collective)
- ❑ Qu'entendons-nous par gouvernance locale ?
 - ✓ « L'ensemble des processus ou institutions dominants par lesquels les règles qui façonnent le comportement des utilisateurs sont établies et révisées. » (McGinnis, 2011)
 - ✓ Au niveau local : affecte localement et directement les utilisateurs des ressources
- ❑ Ce SSE se définit par caractéristiques biophysiques propres qui sont susceptibles d'influencer la gestion pastorale collective (Amblard et al., 2018)
- ❑ Cette étude a pour objectif de répondre à 2 questions :
 - ✓ Y a-t-il de l'action collective dans les estives collectives des Hautes-Pyrénées (65) ?
 - ✓ En quoi le régime de gouvernance locale et les conditions biophysiques des estives influencent le fonctionnement du collectif ?

1- Contexte

Le pastoralisme dans les Hautes-Pyrénées



Source : GIP-CRPGE

- ❑ Utilisation de l'espace montagnard en 3 étages :
 - ✓ Fond de vallée utilisé en hiver où se trouvent les sièges d'exploitation des éleveurs
 - ✓ « Zone intermédiaire » en basse altitude utilisée en début et fin de saison
 - ✓ « Estives » en haute altitude utilisées pour l'ensemble de la saison

- ❑ Un foncier très largement communal en propre ou en indivision (plusieurs communes)

- ❑ Un contexte de déprise agricole avec une baisse structurelle du nombre d'éleveurs locaux et un risque de fermeture des milieux depuis des décennies

Avec des entités collectives qui se caractérisent par...

- ❑ ...un gestionnaire responsable de la gestion du pâturage collectif avec une diversité de forme juridique (4) :
 - ✓ Commune propriétaire du pâturage
 - ✓ Commission syndicale (CS) -> foncier en indivision
 - ✓ Association Foncière Pastorale (AFP) : commune et propriétaires privés
 - ✓ Groupement pastoral (GP) : délégation de gestion (association d'éleveurs)
 - ✓ Ces formes juridiques encadrent le processus de prise de décision par la loi

- ❑ ...et des éleveurs utilisateurs du pâturage collectif :
 - ✓ Éleveurs locaux qui sont ayant droit
 - ✓ Éleveurs extérieurs avec un accès principalement aux zones d'estives

- ❑ Ces entités collectives vont établir des règles et entreprendre des activités collectives pour la gestion du pâturage collectif

2- Données et Méthodologie

Données

- ❑ Enquêtes quasi exhaustives de 87 gestionnaires dans le département des Hautes-Pyrénées (Contracts2.0) :
 - ✓ Caractéristiques de l'estive
 - ✓ Modèle économique
 - ✓ Gouvernance et contribution en temps
- ❑ Données secondaires relatives à la fréquentation (hommes et animaux)
- ❑ Données qualitatives issues de synthèses d'enquêtes réalisées par thématiques (ex. gouvernance)

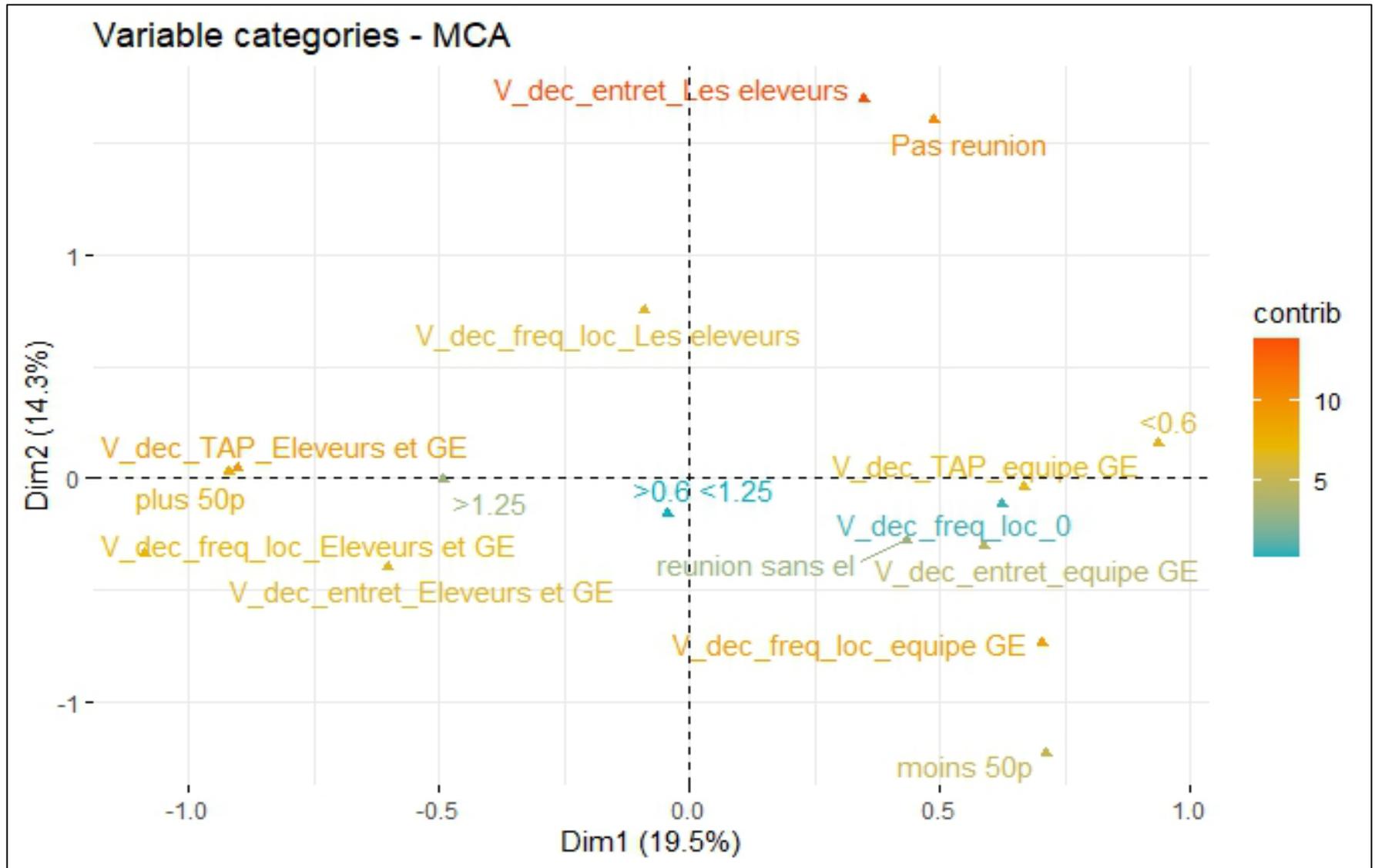
Méthodologie

- ❑ Mobilisation du cadre d'analyse d'un « système socio-écologique » (SSE) de McGinnis et Ostrom (2014)
- ❑ Objectif : décrire les différentes composantes du SSE du pastoralisme pyrénéen et le fonctionnement du collectif
- ❑ Identification et mobilisation de variables du cadre considérées comme des variables clés :
 - ✓ Sphère biophysique : taille, altitude, utilisation, présence d'une zone protégée, etc.
 - ✓ Sphère sociale : présence de règle, d'éleveurs extérieurs et leur participation aux décisions, niveaux d'ententes etc.

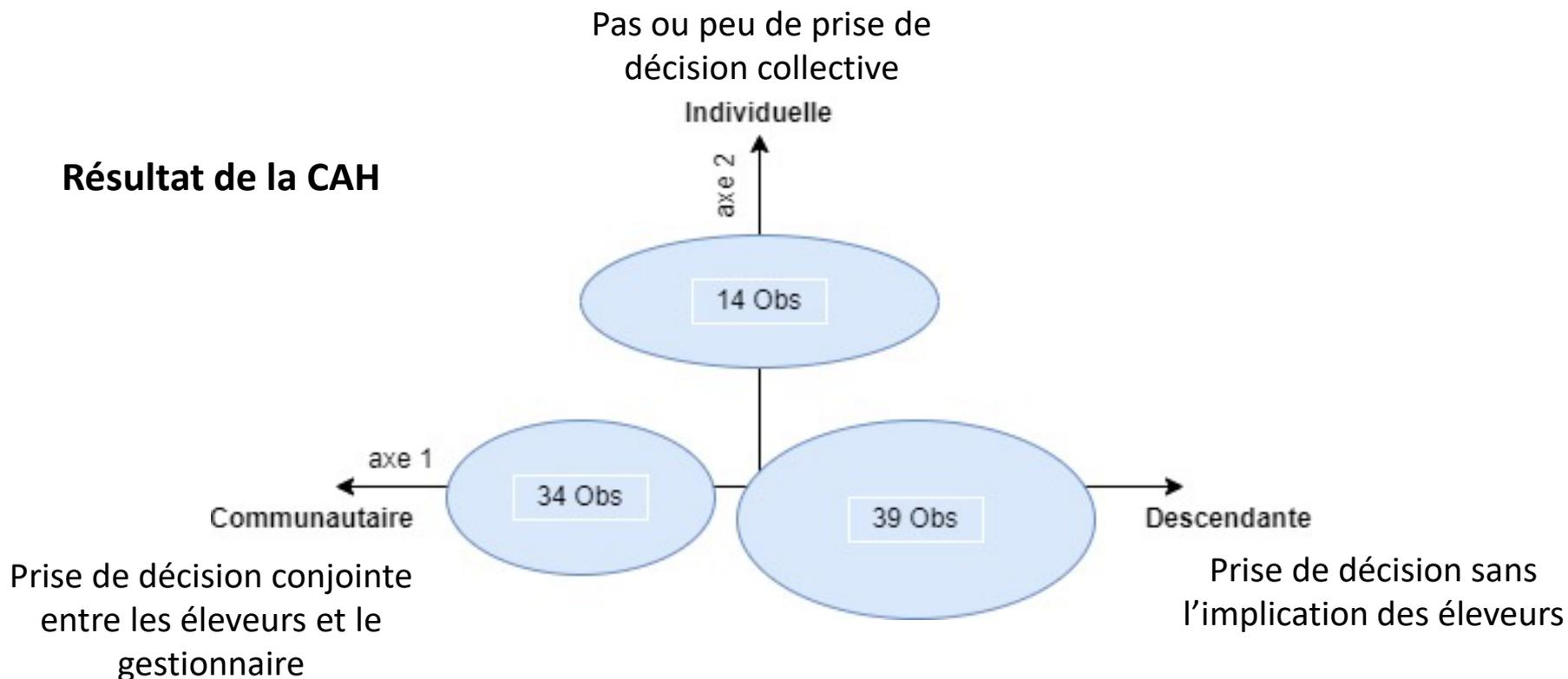
Méthodologie

- ❑ 1) Construction de la typologie de régime de gouvernance locale « de facto » : Analyse des Correspondances Multiples (ACM)
 - ✓ Utilisation de variables relatives à la gouvernance locale
 - Organisation de réunions
 - Participation des éleveurs et du gestionnaire à des décisions collectives :
 - Fréquentation des locaux
 - Investissement et travaux
 - Temps d'implication du gestionnaire (par éleveurs)
- ❑ 2) Classification Ascendante Hiérarchique (CAH) -> groupes de gestionnaires homogènes par rapport aux variables de gouvernance locale
- ❑ 3) Statistiques descriptives pour décrire le fonctionnement du collectif en fonction du régime de gouvernance locale et des caractéristiques biophysiques (altitude comme proxy) :
 - ✓ Fonctionnement du collectif : Investissement, travaux avec recours à un tiers ou non, implication des éleveurs, type de gardiennage

3- Résultats



Résultat de la CAH



- ❑ Les GP ont en majorité un régime de gouvernance communautaire (58%)
- ❑ Les CS ont principalement un régime de gouvernance descendante (79%) -> niveau d'action collective supérieur avec des décisions prises entre élus de différentes communes
- ❑ Globalement, pas de dépendance statistique entre le statut juridique et les 2 régimes de gouvernance descendante et individuelle

Schéma bilan des groupes identifiés avec la comparaison des fonctionnements selon les régimes de gouvernance locale et l'altitude

Gouvernance \ Altitude	Descendante	Communautaire	Individuelle
Basse	2		1
Basse et haute	3	4	
Haute	5		

☐ Régime de gouvernance individuelle (1) :

- ✓ Uniquement en basse altitude avec une estive de petite taille
- ✓ Pas ou peu de prise de décision collective avec des éleveurs qui décident individuellement
- ✓ Un gestionnaire dont le rôle se limite à gestion de la Politique Agricole Commune
- ✓ 2 groupes (données qualitatives) :
 - ✓ Une utilisation collective, mais avec peu de nécessité de prendre des décisions
 - ✓ Appropriation de l'utilisation : « c'est eux les patrons ici, c'est leur propriété, il n'était pas question de leur faire changer leurs habitudes ».

Schéma bilan des groupes identifiés avec la comparaison des fonctionnements selon les régimes de gouvernance locale et l'altitude

Gouvernance \ Altitude	Descendante	Communautaire	Individuelle
Basse	2		1
Basse et haute	3	4	
Haute	5		

- (3) et (4) à la fois en basse et haute altitude :
 - ✓ Régime de gouvernance communautaire vs descendante : plus d'implication des éleveurs et moins d'extérieurs, mais davantage d'inclusion des éleveurs extérieurs dans les prises de décision
- (2) en basse altitude :
 - ✓ Peu de différence entre les 2 régimes :
 - ✓ Petites estives peu attractives pour les éleveurs extérieurs
 - ✓ Proximité géographique et sociale des éleveurs locaux -> implication
- (5) en haute altitude :
 - ✓ Peu de différence entre les 2 régimes :
 - ✓ Grandes estives difficiles d'accès : accueil d'extérieur, gardiennage permanent, moins d'implication

Conclusion

Conclusion

- ❑ Ce n'est pas parce qu'un pâturage est communal qu'il fait nécessairement l'objet d'une gestion par les communs :
 - ✓ Utilisation individuelle du pâturage collectif (privatisation)
 - ✓ La gestion nécessite peu de prise de décision collective et peu d'implication
 - ✓ Cas des CS : décisions collectives entre élus (propriétaires) -> est-ce qu'une gestion « par les communs » inclut nécessairement les utilisateurs pour définir les règles d'utilisation des ressources ?

- ❑ En cas de présence d'action collective, il en existe différentes formes selon la manière dont les décisions sont prises et le collectif fonctionne

- ❑ Cette diversité dépend du régime de gouvernance locale « de facto » mais aussi de caractéristiques biophysiques de l'estive

- ❑ La manière dont les décisions sont prises dans les faits ne dépend pas strictement du statut juridique de l'entité collective

- ❑ Limite de l'étude : le leadership du gestionnaire joue un rôle important dans le fonctionnement du collectif (ex. implication des éleveurs)
 - ✓ Ateliers participatifs : diversité de personnalités et de pratiques managériales

Merci de votre attention